

Ville de Pérenchies
Conseil municipal
Mercredi 07 juillet 2021 à 19h00 – salle des fêtes Maurice Schumann

Compte-rendu

Désignation du secrétaire de séance

Madame Joséphine BUYASSE est désignée secrétaire de séance.

Élus absents excusés :

- Monsieur Georges GOUNEL donne pouvoir à Madame Valérie PROVO
- Madame Sophie POLY donne pouvoir à Monsieur Philippe DURIEU
- Madame Ségolène HERRMANN donne pouvoir à Madame Carole GRUSON
- Monsieur Anthony DUTHILLEUL donne pouvoir à Monsieur Karim LOUZANI

Informations :

- Problème de connexion lors du dernier conseil municipal
- Explication sur la tenue de ce conseil municipal, sans la présence du public

DIA

Madame la Maire a donné lecture des Déclarations d'Intentions d'Aliéner.

1) Avis du conseil municipal sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille (PJ n°1)

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi :

- D'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes,
- Et d'approuver d'autre part le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit "PLU2".

Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille et la Communauté de communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes en grande partie située dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est donc désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique pourtant sur l'ensemble des modifications retenues.

Sur le territoire de notre commune, le projet de modification prévoit :

Objectifs	Contribution de la modification aux orientations du PADD	Nature de la modification nécessaire
Dynamiser la production de logements et promouvoir la qualité d'habiter pour tous	Permettre la réalisation logements - Ruelle des Cousins	Réduction de l'emplacement réservé (ERS) S2 pour l'extension du cimetière et inscription de l'Emplacement Réservé aux Logements (ERL) L7
	Secteur de la gare - Mettre en compatibilité l'OAP thématique Habitat avec le Programme Local de l'Habitat (PLH)	Modification de la programmation en logements sociaux de l'OAP thématique Habitat
	Inscrire un seuil à partir duquel s'applique la Servitude de Mixité Sociale (SMS)	Modification du libellé de la servitude de mixité sociale (SMS)
Promouvoir une offre commerciale équilibrée et de qualité sur le territoire	Rue du Général Leclerc - Préserver le commerce de centre-ville et favoriser les futures implantations commerciales	Inscription d'un linéaire commercial « toute activité »
Affirmer le rôle structurant de l'armature agricole et naturelle dans de développement métropolitain	Avenue de Lisieux - Permettre un aménagement paysager	Inscription d'un emplacement réservé ERS 6 au bénéfice de la ville pour la réalisation d'un aménagement paysager en transition avec la zone agricole

Le conseil municipal a été invité à émettre un avis sur les cinq projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille.

Sur le point concernant la rue du Général Leclerc – inscription d'un linéaire commercial afin de préserver le commerce de centre-ville et favoriser les futures implantations commerciales : en ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable avec extension à la place François Mitterrand.

Sur le point concernant l'avenue de Lisieux – inscription d'un emplacement réservé pour un aménagement paysager : en ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable avec la mention que cette parcelle soit disponible pour des accès éventuels futurs de contournement ou sur un éventuel évènement.

Sur le point concernant la ruelle des Cousins – inscription d'un emplacement réservé aux logements : en ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, compte-tenu de 27 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Philippe VANBENEDEN et Monsieur Jack-Yves DELSERT) et 0 abstention, d'émettre un avis favorable.

Sur le point concernant le secteur de la gare, OAP n°49 – modification de la programmation en logements sociaux prévue sur le secteur de la gare : en ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, compte-tenu de 27 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Monsieur Philippe VANBENEDEN et Monsieur Jack-Yves DELSERT) d'émettre un avis défavorable tant qu'une voirie adaptée, à usage public, n'est pas réalisée pour atténuer les difficultés de circulation liées à la densité de trafic, auxquelles viendraient encore s'ajouter les nouvelles affluences qu'engendreraient des logements sur ce secteur.

Sur le point concernant l'inscription du seuil à partir duquel s'applique la Servitude de Mixité Sociale (SMS) : en ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable.

2) Motion sur l'implantation d'antennes relais 5G sur le territoire de la commune (PJ n°2)

Le conseil municipal a été invité à s'exprimer sur l'installation d'antennes 5G sur le territoire communal. Face au développement de plus en plus pressant de cette nouvelle technologie, le conseil municipal s'inquiète sur les conséquences sanitaires non encore connues.

Cette motion s'inscrit pleinement dans le cadre de l'article L2121-29 du CGCT.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter la motion portant sur l'implantation d'antennes relais 5G sur le territoire de la commune.

3) Adhésion au contrat de service « Expertise conso » avec EDF (PJ n°3)

EDF propose des outils aux collectivités territoriales (contrat d'Expertise Conso d'EDF) pour suivre leur consommation d'énergie, en les équipant, sur les sites choisis, de capteurs qui permettent de suivre en temps réel les consommations.

Il a été proposé au conseil municipal d'adhérer au contrat d'Expertise Conso d'EDF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion au contrat de service « Expertise conso » avec EDF.

4) Avenants au marché de travaux du Complexe de l'Horloge (PJ n°4)

Ces avenants concernent des travaux en plus-value et en moins-value de ce chantier :

- Pour le lot 1 : + 6 600,20 € HT/ Ecart Avenant 1.98 %
- Pour le lot 2 : + 8 965,00 € HT/ Ecart Avenant 34.43 %
- Pour le lot 3 : + 790,00 € HT/ Ecart Avenant 1.32 %
- Pour le lot 4 : - 629,63 € HT/ Ecart Avenant -0.21 %
- Pour le lot 8 : + 3 992,76 € HT/ Ecart Avenant 3.71 %

Le Conseil municipal a été invité à entériner ces avenants qui ont été validés en commission d'appel d'offres communale du 7 juin 2021.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire à signer les avenants au marché de travaux du Complexe de l'Horloge.

5) Avenants au marché de travaux des Petits Gourmets (PJ n°5)

Concernant les avenants de délais, une première prolongation a été datée du 18 octobre 2019, une nouvelle prolongation de délai avec des dates différentes a été validé en CAO le 7 juin 2021, suite à des retards de chantier de certaines entreprises.

Concernant les pénalités, elles concernent certaines entreprises, et sont dues à des pénalités de retard pour la phase travaux mais également pour la non remise de documents.

Le Conseil municipal a été invité à entériner ces avenants qui ont été validés en CAO du 7 juin 2021.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire à signer les avenants au marché de travaux des Petits Gourmets.

6) Garantie d'emprunt au profit de l'Association Foncière de la Lys (PJ n°6)

Par courrier en date du 19 mai 2021, l'association foncière de la Lys, propriétaire d'établissements scolaires privés catholiques sur le secteur d'Armentières et ses environs, a formalisé une demande pour que la ville se porte garante d'un prêt qu'elle réalise en vue de la rénovation, la mise en conformité et la mise en accessibilité de l'école Sainte-Marie de Pérenchies.

Madame la Maire a informé les élus du conseil municipal de l'ajournement de ce point, afin de pouvoir obtenir des informations complémentaires de l'Association Foncière de la Lys et ainsi de pouvoir présenter ce sujet lors d'une prochaine séance.

7) Création de deux postes de Parcours Emploi Compétences (PEC) et de sept postes d'Apprentis

Recrutement de Parcours Emplois Compétences avec la collaboration de Pole Emploi

Madame la Maire a exposé qu'il convient de créer deux Contrats Unique d'Insertion - Parcours Emploi Compétences pour renforcer les services techniques dans les missions de sécurisation des sorties d'écoles, et sur des missions polyvalentes, et pour renforcer les services administratifs notamment au sein de l'accueil, pour assurer la distribution du courrier et la diffusion des informations de la collectivité.

Les parcours emploi compétences sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. D'une durée comprise entre 9 mois et un an, il permet au salarié concerné de bénéficier d'un accompagnement spécifique et de développer des compétences. Pour l'employeur, le PEC ouvre droit à des aides financières.

Ces missions pourront être modifiées en fonction des profils présentés par Pôle Emploi. Un accompagnement sera proposé par l'intermédiaire du CNFPT.

Ces contrats auront une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour une durée hebdomadaire de travail de 30h00 et pour une rémunération basée sur le SMIC. Ils sont financés jusqu'à 65% en cas de recrutement d'un salarié de moins de 25 ans.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs et de créer des postes pour ces emplois aidés.

Recrutement d'apprentis

Madame La Maire a exposé également le recrutement de nouveaux apprentis au sein des services, avec le renforcement en septembre et novembre 2021 des services Espaces Verts et Ressources Humaines, portant le nombre d'apprentis à 7, répartis dans les services de la façon suivante :

Pôle	Services	Nombre d'apprentis	Durée du contrat
Pôle Services Intergénérationnels	Accueil périscolaire	1	01/10/2020 → 30/09/2022
	Typhanon	3	01/09/2021 → 31/08/2023
			01/09/2021 → 31/08/2023
			08/09/2020 → 07/09/2022
Pôle Patrimoine et Espaces Publics	Espaces verts	2	01/09/2021 → 31/08/2023
			01/09/2021 → 31/08/2023
Ressources Humaines		1	01/11/2021 → 31/10/2023

Réglementairement, le tableau des effectifs n'a pas à recenser les emplois de droit privé (apprentis et emplois aidés).

Néanmoins, le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur la création de ces emplois faisant partie intégrante des effectifs communaux, et réalisant des missions de service public.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs et de créer des postes pour les apprentis.

8) Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet au tableau des effectifs

Madame la Maire a exposé le processus de recrutement en cours pour le poste de responsable Finances au sein de la collectivité.

Ces missions étant considérées comme des missions de cadre territorial, il a été proposé au conseil municipal de délibérer pour créer au tableau des emplois un poste d'attaché territorial, à temps complet.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs et de créer de poste d'attaché territorial à temps complet.

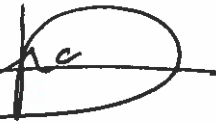
9) Informations concernant les décisions prises par Madame la Maire dans le cadre du L.2122-22 du CGCT (PJ n°7)

Le conseil municipal a été informé des décisions prises et contrats conclus par Madame la Maire au titre de la délégation donnée conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

10) Questions diverses

Il y a eu plusieurs questions diverses auxquelles Madame la Maire a répondu.

Pérenchies, le 08 juillet 2021,
Affiché le 09 juillet 2021.

La Maire,

Valérie Provo

